



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 114-2023**  
Séance du 20 juin 2023

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 30 000 F relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

Vu le Plan Directeur Cantonal et notamment les fiches A1, A5 et A17 relatives à l'intensification du renouvellement urbain, à la mise en œuvre des extensions urbaines sur la zone agricole et à la réalisation des grands projets et des projets urbains prioritaires, identifiant le Grand Projet de Perly comme vaste périmètre intercommunal d'extension de la ville dense,

vu l'intégration de la parcelle N° 15'138 sise sur le territoire communal de Plan-les-Ouates dans le périmètre du Grand Projet de Perly,

vu l'intérêt manifesté par la Commune de Plan-les-Ouates pour le développement de cette parcelle depuis plus de 12 ans, notamment par ses divers courriers au Conseil d'Etat ainsi que par la résolution R 1-2015 du Conseil municipal du 23 juin 2015,

vu le Plan Directeur Communal de Plan-les-Ouates adopté en 2009 et notamment l'image directrice de l'urbanisation, des équipements et des espaces publics, en particulier sur son Plan de synthèse (page 131) mentionnant ce secteur comme destiné à l'accueil d'activités,

vu le Plan Directeur Communal révisé et en cours d'approbation, et notamment les fiches S9, M1, M2 et M3 sur la mise en œuvre du Grand Projet de Perly et sur la gestion du trafic motorisé et le développement du réseau de transports collectifs et des mobilités douces, inscrivant ce projet comme un site de développement urbain d'importance cantonale en zone mixte et lié à la réalisation d'infrastructures de mobilités prioritaires (motorisées, collectives et douces),

vu la réalisation de l'extension de la ligne de tramway N°15 (Nations) en direction de Saint-Julien-en-Genève devant passer au travers de ce secteur,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué par l'Office de l'Urbanisme du Canton en novembre 2022 pour choisir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), organisateur de l'image directrice intercommunale, et l'adjudication du mandat aux bureaux Raum 404 et Latitude Durable en co-pilotage,

vu l'accord concernant la répartition financière entre l'Etat de Genève, les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates sur les frais d'études pour l'élaboration d'une image directrice en vue de débiter la planification du Grand Projet de Perly, à hauteur de 5% pour la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 114-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de participer à la réalisation de l'étude directrice pour le Grand Projet de Perly en collaboration avec l'Etat de Genève et les communes de Perly-Certoux et Bardonnex.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 30 000 F, destiné à couvrir le montant correspondant à la part de financement de Plan-les-Ouates de l'étude directrice pour le Grand Projet Perly, soit 5% du total des coûts.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 30 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 30'000 F au moyen de 5 annuités dès la finalisation de l'étude estimée à 2025.
5. D'annexer à cette délibération, pour mémoire, copie de la résolution R1-2015 votée par le Conseil municipal en juin 2015.

SCA/TA/phz/bg #137'184 – SF/PL - juin 2023



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 114-2023**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly**

**30'000 F**

**Plan-les-Ouates – Juin 2023**

# Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

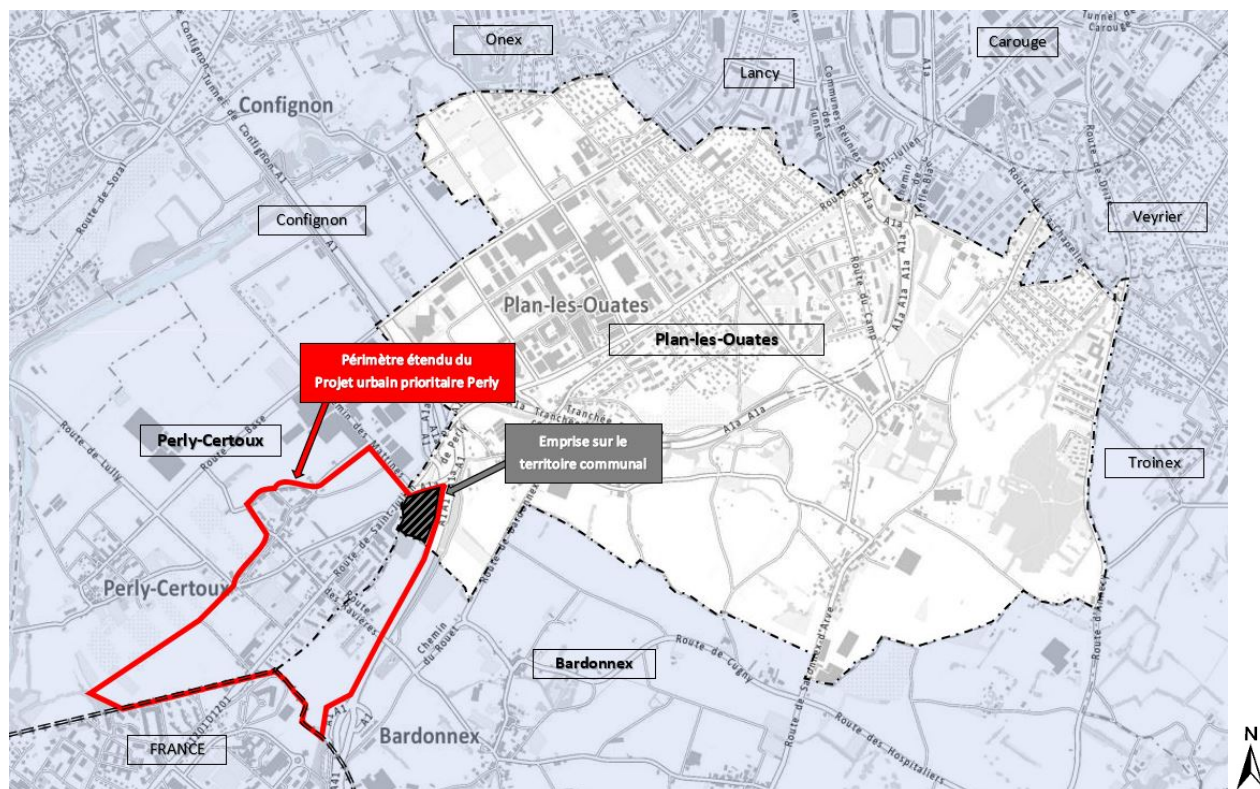
## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. Historique et objectifs du projet

#### 1.1. Planification cantonale et site à l'étude

La révision du « Plan Directeur Cantonal 2030 » (PDCn) a été adoptée en janvier 2021. Le Canton a défini, en parallèle du développement des « Grands Projets » comme l'est celui des Cherpines, la possibilité d'extensions urbaines compactes et denses sur la zone agricole, dite « Projets urbains prioritaires ».

Ces derniers constituent ainsi la future génération des Grands Projets, à un horizon de planification plus lointain, soit 2030-2040. L'un de ces périmètres est identifié à Perly et, bien que majoritairement sur le territoire de la Commune de Perly-Certoux, le projet s'étend également sur les communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates.

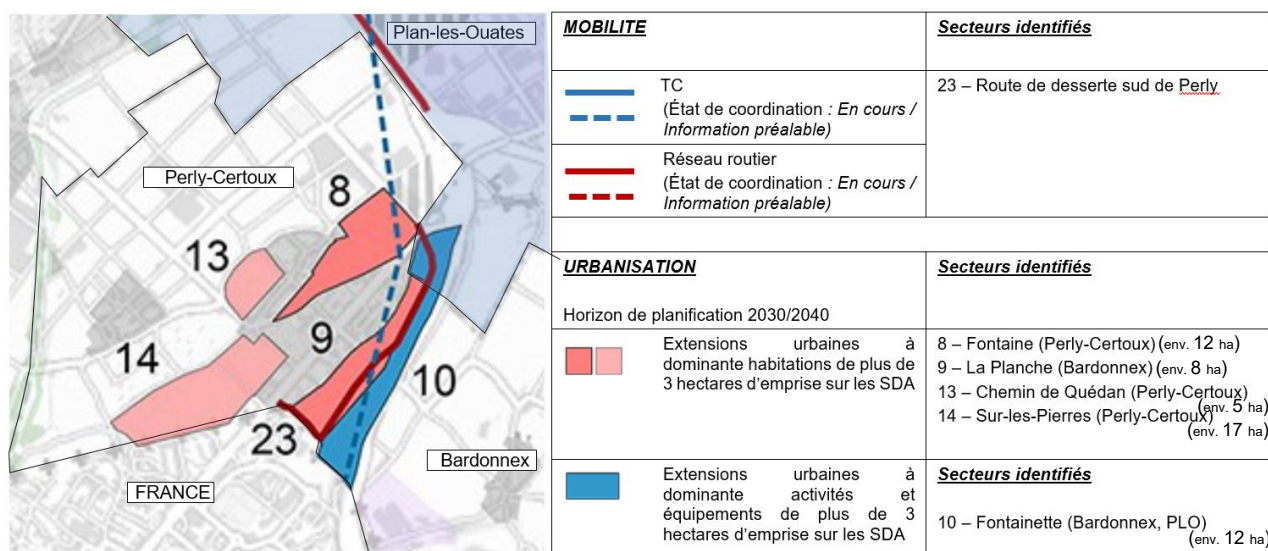


Périmètre étendu du Projet urbain prioritaire de Perly. Source originale : SITG.

Le projet se décline en plusieurs zones. En premier lieu, des quartiers mixtes (densité moyenne à intermédiaire, IUS 1 à 1.8, mixant habitats et activités) sont planifiés proches du village de Perly (N<sup>os</sup> 8 et 9 de l'illustration ci-après). Deuxièmement, des activités à densité modérée (à savoir des emplois de proximité, IUS 1) sont prévues proches de l'autoroute A1 (N° 10 de l'illustration ci-après). En troisième lieu, les extensions urbaines à l'Ouest, entre les villages de Perly et de Certoux, ne sont pas considérées comme prioritaires, mais comme espaces destinés à des parcs et aires de délasserment (N<sup>os</sup> 13 et 14 de l'illustration ci-après).

En tout, les extensions en zone agricole de l'ensemble du projet de Perly se montent à une superficie de 54 hectares, dont 12 hectares d'activités et au moins 4'200 logements.

Les déclassements prendront place dans un secteur impacté par d'autres projets cantonaux d'envergures, comme la réalisation du tramway Genève–Saint-Julien qui traversera la Commune de Perly-Certoux. Afin de décharger la route de Saint-Julien pour permettre la réalisation de la ligne de tramway, une route de contournement (Desserte Sud de Perly) a été prévue dans le Projet de loi (PL)<sup>1</sup> du 12 octobre 2022 et devra être réalisée (N° 23 de l'illustration ci-après). Elle desservira une partie des futurs sites bâtis. Ces projets connexes auront des conséquences notoires pour les communes voisines, notamment sur les questions de mobilité.



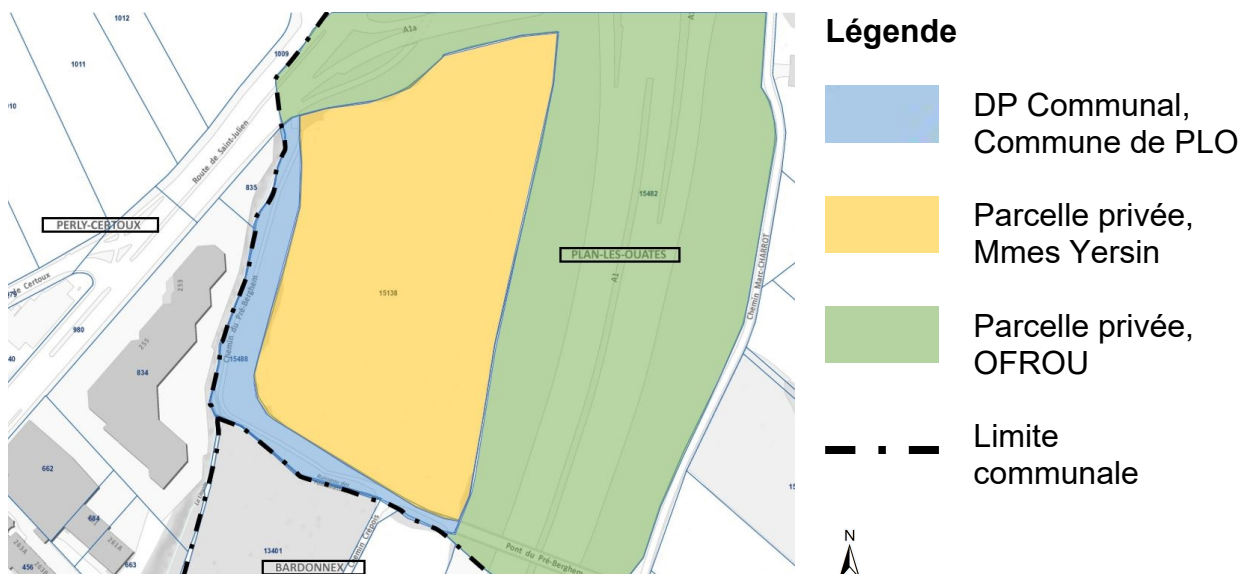
Extrait du Plan directeur cantonal 2030, Carte n° 12 « Projets à incidences importantes sur le territoire et l'environnement », zoom le Projet urbain prioritaire de Perly. Source : PDCn.

## 1.2. Enjeux territoriaux propres à Plan-les-Ouates

La portion du périmètre sur le territoire de Plan-les-Ouates concernée est le secteur dit « Fontainette », destiné à recevoir des activités et des équipements, selon les fiches A01, A05 et A17 du PDCn.

Le secteur comprend une parcelle aux mains de propriétaires privés (parcelle N° 15'138) ainsi qu'une parcelle du domaine public (DP) communal (chemin du Pré-Berghem - - N° 15'488) et une parcelle privée appartenant à l'Office Fédéral des Routes (OFROU – N° 15'482).

<sup>1</sup> Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 25'000'000f pour le financement des études des prochaines étapes de développement du réseau de transports collectifs à l'horizon 2030.



Propriétaires du périmètre concerné sur notre territoire communal. Source originale : SITG.

La Commune s'intéresse à ce périmètre depuis plus de 12 ans, notamment pour les raisons suivantes :

- Le déplacement de l'entreprise Schilliger, actuellement installée aux Cherpines, sur cette future zone d'activités.
- Le déchargement de la localité d'Arare-Dessus du trafic en provenance de la carrière de Bardonnex, lequel empruntera la route des Ravières pour rejoindre l'autoroute via la future desserte Sud de Perly.
- La mutualisation des équipements sportifs et culturels qui seront réalisés aux Cherpines, le projet de Perly n'incluant pas de site à vocation d'équipements publics majeurs, malgré un accueil important de nouveaux logements.

Certaines thématiques spécifiques seront soulevées. Ainsi, les tracés conjoints du tram et de la route de desserte Sud engendreront des modifications de la conduite du Gazoduc G800 qui traverse le périmètre, en particulier la parcelle N° 15'138, avec la prise en considération d'exigences en matière de protection contre les accidents majeurs.

## 2. Explications techniques

### 2.1. Production d'une image directrice intercommunale

Avant de lancer des études de modifications de zone (MZ) ou de plans localisés de quartier (PLQ), la Commune de Perly-Certoux a souhaité en premier lieu produire une image directrice intercommunale, de concert avec le Canton, et a intégré ce principe dans la révision de son Plan directeur communal. Cette démarche permettra :

- De vérifier et de garantir la faisabilité du projet à travers un diagnostic complet et une clarification des nouveaux horizons de réalisation et du phasage planifié.
- D'identifier les thématiques à traiter, les bases légales auxquelles se conformer et de n'écarter aucune piste de réalisation ou d'alternative envisageable.
- D'initier le dialogue entre acteurs, à savoir les habitants, les autorités (cantonale et communales) et les associations.



Toute la démarche est conduite par l'Office de l'Urbanisme (OU) du Canton. Les trois communes (Perly, Bardonnex et Plan-les-Ouates) font partie du comité de pilotage du projet et participent aux décisions et arbitrages tout au long de l'étude, à travers les instances techniques de la Direction de Projet (DIRPRO) et les instances politiques dans le cadre du Comité de pilotage (COFIL).

## 2.2. Exigences fixées dans le cadre du mandat d'AMO

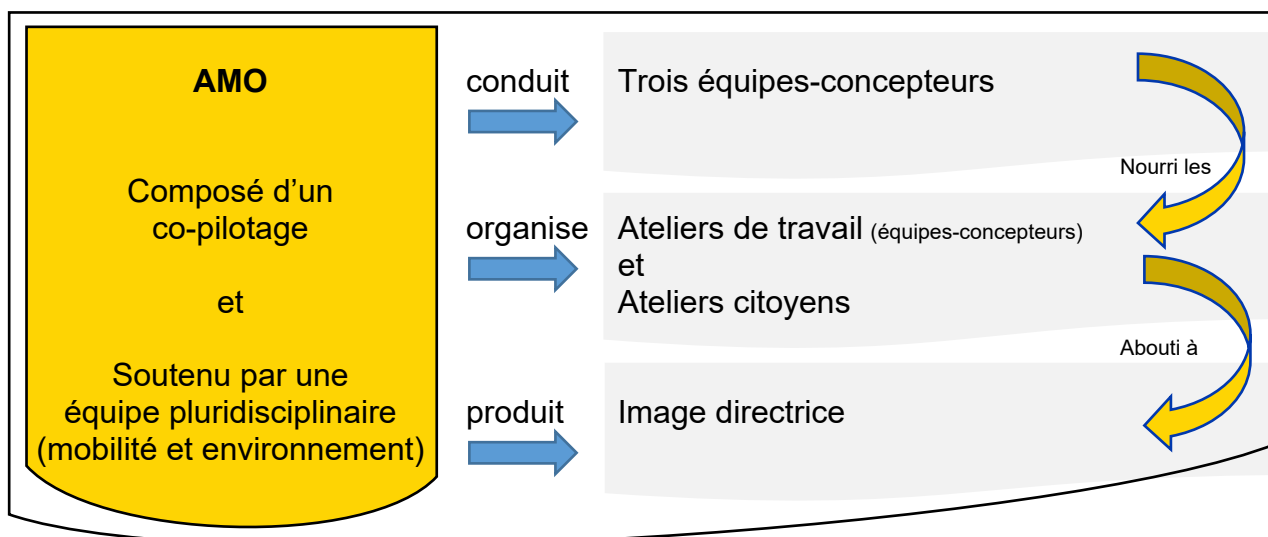
Un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été donné pour mener la démarche. Ses missions sont détaillées ci-après.

La première tâche de l'AMO est d'accompagner les trois « équipes-concepteurs » chargées de réaliser des scénarii exploratoires (variantes). Celles-ci réuniront des compétences dans les domaines de l'urbanisme, l'architecture et du paysage et travailleront en parallèle du mandat d'AMO, de manière à collaborer à la définition du projet. L'AMO prendra en charge la rédaction de leurs cahiers des charges et la direction de ces trois équipes, qui seront mandatées via un appel d'offres à venir.

La seconde mission de l'AMO est d'organiser et de mettre en œuvre une « planification-test » ambitionnant de réunir une diversité de propositions pour le développement du site. Les scénarii élaborés par les trois équipes-concepteurs seront discutés lors de cinq ateliers regroupant services cantonaux, mandataires, représentants des communes et la société civile. L'AMO sera ainsi en charge de l'animation et préparera les documents de synthèse de tous les ateliers organisés en lien avec la démarche. D'une part, un processus collaboratif (workshop) pour les ateliers citoyens est prévu sur 2 jours : ce temps de concertation est l'occasion pour les participants de prendre connaissance des travaux en cours et de réagir aux orientations du projet. D'autre part, les ateliers de travail avec les équipes-concepteurs se déclinent en différentes phases visant à formaliser les propositions, d'accueillir les réflexions des équipes, de débriefer sur l'étape de concertation précitée et de tester les orientations pour la construction commune du projet.

En troisième et ultime étape, l'AMO produira l'image directrice selon les derniers rendus, de manière à donner aux autorités les solutions et les fondements sur lesquels se baseront les futures planifications (en matière d'urbanisme, de mobilité, d'espaces publics, d'enjeux climatiques, etc.).

Synthétiquement, l'AMO s'organise auprès des mandants de la manière qui suit :



## **2.3. De la sélection de l'AMO à l'obtention d'une image directrice**

Suite à l'établissement d'un cahier des charges du mandat d'AMO, l'appel d'offres sur invitation a été lancé en novembre 2022. L'évaluation des offres s'est déroulée en février 2023, en présence d'un expert externe, des membres des services cantonaux et des représentants des trois Communes.

Le comité d'évaluation a retenu la qualité de l'offre du candidat lauréat suivant : co-pilotage entre Raum 404 (urbanisme et architecture) et Latitude Durable (concertation), associés à Emch+Berger (mobilités) et à Biol Conseils (paysagisme et environnement).

La sensibilité, notamment du traitement des espaces agricoles et de la question climatique, a conquis les membres du comité.

Les premiers contacts avec l'AMO préciseront le déroulement de la procédure et les orientations-clefs à inscrire pour envisager une image directrice partagée entre tous les acteurs.

## **3. Planning intentionnel de réalisation de l'étude**

Le planning de l'étude reprend les différentes étapes précédemment évoquées :

- Coordination AMO et sélection des bureaux-spécialistes Courant 2023
- Ateliers / planification-test (principes d'aménagement) Fin 2023
- Production de l'image directrice (consolidation des livrables) Fin 2024

Le planning de l'élaboration du projet doit tenir compte de la contrainte de réalisation fixée par le Plan directeur cantonal, soit l'entrée en vigueur d'un Plan Directeur de Quartier (PDQ) avant 2030, suivi de l'entrée en force des MZ et des PLQ au-delà de 2030.

## **4. Calcul du montant du crédit d'engagement**

### **4.1. Coûts totaux de l'étude et clef de répartition entre les acteurs/autorités**

Le montant total de l'étude se monte à environ 400'000 CHF HT, selon l'estimation du Canton (OU). Ce montant inclut la prestation d'AMO de 250'000 CHF HT, le travail des équipes-concepteurs (provision d'un budget de 40'000 CHF HT par équipe), soit 120'000 CHF HT pour trois équipes, ainsi qu'une enveloppe de 30'000 CHF HT pour deux professionnels indépendants dans la composition du collège d'experts pour assurer une certaine neutralité dans le cadre des planifications-tests.

Toutefois, le service technique estime ces montants sous-évalués par l'OU, au regard de la complexité du projet. Afin d'éviter la dépose d'une demande de crédit complémentaire, il propose de revoir les montants estimés, à la hausse, et de planifier le travail des équipes-concepteurs (provision d'un budget de 50'000 CHF HT par équipe), soit 150'000 CHF HT pour trois équipes, ainsi qu'une enveloppe de 50'000 CHF HT pour deux professionnels indépendants. Le montant total de l'étude se monterait ainsi à 450'000 CHF HT.



S'agissant d'une prérogative cantonale et la démarche étant pilotée par l'OU, les communes n'ont pas souhaité en financer la majorité, qui plus est pour la Commune de Plan-les-Ouates qui n'est concernée dans le périmètre, que par une petite parcelle de domaine public et une parcelle en mains de privés.

La clef de répartition financière suivante a donc été proposée par les Communes et validée par l'OU :

	Ventilation des frais
Canton (OU)	60 %
Commune de Perly-Certoux	25 %
Commune de Bardonnex	10 %
Commune de Plan-les-Ouates	5 %

En addition aux prestations précitées, le Conseil administratif souhaite disposer d'un budget complémentaire directement lié à l'étude, afin d'assurer la défense des intérêts communaux sur des problématiques de procédures (complexes, car échelonnées et imbriquées entre-elles). Ainsi des frais d'avocat-conseil sont planifiés à hauteur de 3'000 CHF HT.

## 4.2. Montant final du crédit pour la Commune

Les montants à charge de la Commune s'élèvent à 30'000 CHF TTC.

Ainsi, le montant du crédit d'engagement comprend toutes les prestations décrites précédemment et est conforme à la clef de répartition financière fixée entre autorités.

	Montants maximums avant répartition	A charge de la Commune
<b>A. MANDAT D'AMO</b> Honoraires de l'AMO (1 mandataire) <i>(part Plan-les-Ouates, soit 5% du montant total)</i>	250'000 Fr	<b>12'500 Fr</b>
<b>B. EQUIPES-CONCEPTEURS ET EXPERTS</b> Etudes techniques réalisées par 3 équipes et Rémunération d'experts (2 au minimum) indépendants <i>(part Plan-les-Ouates, soit 5% du montant total)</i>	200'000 Fr	<b>10'000 Fr</b>
<b>C. FRAIS ANNEXES</b> Conseils juridiques <i>(d'initiative communale)</i>		<b>3'000 Fr</b>

<b>D. DEBOURS, HAUSSES ET IMPREVUS</b> Divers et imprévus (7%)	<b>1'785 Fr</b>
<b>SOUS TOTAL HT</b>	<b>27'285 Fr</b>
<b>TVA 7.7% *</b>	<b>481.25 Fr</b>
<b>TVA 8.1% *</b>	<b>1'703.84 Fr</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>29'470.09 Fr</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>30'000 Fr</b>

*\* Certaines prestations s'effectueront d'ici la fin de l'année 2023 (soit la moitié de la participation aux frais d'AMO), avec une TVA de 7.7%. Le solde est effectué et facturé dès 2024, avec une TVA de 8.1%.*

## 5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 30'000 F TTC relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly.

**Le Conseil administratif**

**Crédit d'engagement relatif à la participation de la  
Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude  
directrice pour le Grand Projet Perly**

**Annexe 1**

**Estimation du coût des travaux**

SCA/Juin 2023



# Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

SCA

## CREDIT D'ENGAGEMENT

	Montants maximums avant répartition	A charge de la Commune
<b>A. MANDAT D'AMO</b>		
Honoraires de l'AMO (1 mandataire) <i>dont part Plan-les-Ouates, soit 5% du montant total</i>	fr. 250 000,00	fr. 12 500,00
<b>Total mandat d'AMO HT</b>	<b>fr. 250 000,00</b>	<b>fr. 12 500,00</b>
<b>B. EQUIPES-CONCEPTEURS ET EXPERTS</b>		
Etudes techniques réalisées par 3 équipes <i>dont part Plan-les-Ouates, soit 5% du montant total</i>	fr. 150 000,00	fr. 7 500,00
Rémunération d'experts (2 au minimum) indépendants <i>dont part Plan-les-Ouates, soit 5% du montant total</i>	fr. 50 000,00	fr. 2 500,00
<b>Total équipes-concepteurs et experts HT</b>	<b>fr. 200 000,00</b>	<b>fr. 10 000,00</b>
<b>C. FRAIS ANNEXES</b>		
Conseils juridiques <i>d'initiative communale</i>		fr. 3 000,00
<b>Total frais annexes HT</b>		<b>fr. 3 000,00</b>
<b>D. Débours, hausses et imprévus</b>		
Divers & Imprévus 7%		fr. 25 500,00 fr. 1 785,00
<b>Total divers et imprévus HT</b>		<b>fr. 1 785,00</b>
<b>Total H.T des coûts</b>		<b>fr. 27 285,00</b>
TVA 7.7% *		fr. 481,25
TVA 8.1% *		fr. 1 703,84
<b>Total TTC Travaux</b>		<b>fr. 29 470,09</b>
<b>TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI A LA CENTAIN</b>		<b>30 000,00</b>

\* Certaines prestations s'effectueront d'ici la fin de l'année 2023 (soit la moitié de la participation aux frais d'AMO), avec une TVA de 7.7%. Le solde est effectué et facturé dès 2024, avec une TVA de 8.1%.

**Crédit d'engagement relatif à la participation de  
la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation  
d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly**

**Annexe 2**

**Financement et coûts induits**

SCA/Juin 2023

# Financement

## Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

1	Crédit brut	30 000,00
---	-------------	-----------

### 2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	fr.	-
2,2	Participation des routes cantonales	fr.	-
2,3	Taxe d'équipement	fr.	-
2,4	Taxe d'écoulement	fr.	-
2,5	Sport-Toto	fr.	-
2,6	Subventions fédérales	fr.	-
2,7	Divers	fr.	-

	Crédit net	30 000,00
--	------------	-----------

### 3 Commentaires



## Evaluation des coûts induits

**Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly**

<b>1</b>	<b>Revenus annuels</b>				0,00
	<b>Total des revenus annuels</b>				-

<b>2</b>	<b>Charges annuelles pour la première année</b>	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		30 000,00	2,00%	600,00
	2,2 Amortissements	5	30 000,00	20,00%	6 000,00
	2,3 Charges de personnel				-
	2,4 Energie				-
	2,5 Matériel et fournitures				-
	2,6 Maintenance par des tiers				-
	2,7 Prestations de tiers				-
	2,8 Divers, subvention complémentaire				-
	<b>Total des charges pour la première année</b>				<b>6 600,00</b>

<b>3</b>	<b>Coûts induits pour la première année</b>				<b>6 600,00</b>
----------	---	--	--	--	-----------------

## Investissement

### Crédit d'engagement relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

<b>PREVISION</b>	<b>Plan annuel des investissements</b>				
	Crédit global				0,00
	<b>Répartition selon plan des investissements</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
	Dépenses brutes prévues				0,00
	Recettes estimées				0,00
	<b>Total dépenses nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>PREVISIBLE</b>	<b>Coûts des travaux</b>				
	Crédit pour la réalisation				0,00
	<b>Répartition selon exécution</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
	Dépenses brutes prévues	6 300,00	15 700,00	8 000,00	30 000,00
	Recettes estimées	0,00	0,00		0,00
	<b>Total dépenses nettes</b>	<b>6 300,00</b>	<b>15 700,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

## **RESOLUTION**

### **relative au projet de desserte Sud de Perly dans le cadre du projet de tramway Genève-St-Julien**

Considérant,

- le projet de création d'une desserte au sud de Perly-Certoux pour accompagner l'arrivée du tramway entre Genève et St-Julien sur le territoire de ladite commune,
- la volonté des services cantonaux de réaliser cette voirie, intégrée à la loi sur le réseau des transports publics (H1 50 – LRTP), sans considérer le périmètre urbain en devenant qu'elle traverse,
- le Plan Directeur Cantonal 2030, et plus particulièrement la fiche P11 des Grands projets qui intègre la parcelle N° 15'138, sise sur le territoire de Plan-les-Ouates, dans une « zone d'extension urbaine à dominante activités et équipements »,
- le Plan Directeur Communal de 2009 qui classe cette même parcelle dans un « espace d'activités »,
- nos courriers des 16 septembre 2013 à la DGT et 18 juillet 2014 aux Conseillers d'Etat alors en charge de l'Aménagement du territoire et des Transports, demandant en substance, d'étudier la possibilité de relocaliser sur ladite parcelle, les entreprises devant libérer, dans un futur relativement proche, les emplacements qu'elles occupent depuis fort longtemps aux Cherpines,
- les réponses négatives à ces courriers, nous informant que l'avenir de cette parcelle sera étudié en même temps que le grand projet de développement de Perly-Certoux, soit dans 10 ans ou plus,
- que ce délai n'est pas compatible avec les relocalisations à envisager pour les entreprises susmentionnées,
- que ces dernières sont attachées à rester sur le territoire communal mais que nous n'avons à leur proposer, ni actuellement ni prochainement, aucune parcelle en zone adéquate à leurs activités,
- que cette parcelle, déjà traversée en sous-sol par un gazoduc, sera dans le futur, pourvue d'une route au trafic vraisemblablement conséquent, rendant la construction de logements à proximité peu raisonnable,
- qu'il n'est pas concevable d'implanter une route sur un territoire sans se préoccuper de ce qu'il adviendra de ses abords, étant précisé que si seule l'assiette de la route venait à être déclassée, ceux-ci ne pourront plus être utilisés à des fins agricoles, tant par le manque de surface restant qu'en raison de l'éclatement géographique de celle-ci,
- que cette parcelle se situe à proximité d'une zone industrielle et artisanale sise sur la Commune de Perly-Certoux,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 23 oui (unanimité)

- 1- De demander à l'Etat d'entamer une réflexion sur un véritable projet urbain portant sur l'entier de ce périmètre, prenant expressément en compte la possibilité de relocaliser sur la parcelle N° 15'138 de Plan-les-Ouates, les entreprises qui doivent sous peu quitter le territoire de Plan-les-Ouates aux Cherpines pour permettre tant la réalisation du quartier que celle du tram.
- 2- D'inclure dans cette réflexion :
  - le maintien d'une continuité du cheminement piéton existant vers Arare-Dessus par le chemin Marc Charrot ;
  - la poursuite de la continuité des cheminements cyclistes depuis Perly et la France et notamment la réalisation d'un raccordement efficace à la piste cyclable existante passant sous la bretelle autoroutière ;
  - la mise en place d'une véritable stratégie de renaturation de la Lissolle qui doit prendre toute sa place dans le développement urbain à prévoir
- 3- De s'opposer au déclassement de la parcelle N° 15'138 en l'absence de garantie sur les conditions précédemment évoquées aux points 1 et 2.

SCA-YG – 23.6.2015